



ASSOCIATION DES DIÉTÉTIENS  
DE LANGUE FRANÇAISE

## PROJET DE REFERENTIEL DE FORMATION CURRICULAIRE PROFESSION DE DIETETICIEN

### Préambule :

La profession de diététicien est une profession de santé inscrite au Code de la Santé Publique. Son exercice s'effectue majoritairement dans le champ de la santé (95%) que ce soit en établissement de santé, en secteur libéral ou auprès des collectivités. Les industries agroalimentaires et pharmaceutiques emploieraient aussi des diététiciens ayant acquis un niveau de formation équivalent au Master. La Santé publique, l'enseignement sont des champs d'activité émergents.

Le curriculum de formation, proposé par l'Association des Diététiciens de Langue Française (ADLF), première organisation professionnelle française des diététiciens, s'intègre dans un cursus universitaire intégrant le dispositif européen : Licence, Master, Doctorat (L.M.D). La formation, habilitée par le ministère de l'Education Nationale et le ministère de la Santé, est une clé pour ouvrir à la profession les portes du monde universitaire et de la recherche.

Actuellement les associations de diététiciens européennes et internationales convergent, pour que la profession de diététicien accède à minima à un grade de **licence universitaire complétée par un Diplôme de Santé, certifié par le ministère de la Santé permettant l'exercice de la profession**. Le grade Master permet, alors, de mettre en place des niveaux d'**expertise**, d'**enseignement** et de **recherche**, le grade de Doctorat d'accéder à la recherche fondamentale et au développement des sciences diététiques.

Le projet de réforme de la formation initiale, élaboré par l'A.D.L.F :

- est basé sur un **référentiel de compétences** établi par l'association en juin 2004,
- s'inscrit plus largement dans un projet de formation professionnelle curriculaire en référence au concept de "formation tout au long de la vie",
- introduit, par ailleurs, la dimension de transférabilité interprofessionnelle et intrapersonnelle en France comme en Europe (en cours de formation, lors de réorientations ou reconversions professionnelles),
- se décline dans la perspective dynamique d'une application du processus de VAE aux professions réglementées, adaptée pour garantir les règles de professionnalisation et de responsabilité du métier de diététicien,
- s'harmonise avec le schéma de formation proposé par l'Union Interprofessionnelle des Associations de Rééducateurs et de Médico-techniques (U.I.P.A.R.M.).

## INTRODUCTION :

Depuis ces dernières années la formation des diététiciens à l'échelle mondiale a évolué.

**1/ La formation en Europe :** Une enquête de l'**EFAD** (European Federation of the Associations of Dietitians) menée en 1998 dans de nombreux pays<sup>1</sup>, montre que les études conduisent à une licence de sciences (BSc) en 3, 4 ou 5 ans d'université.

PAYS	Heures d'enseignement + stages	Semaines de stages
Irlande	7 200	35
Hollande	6 720	46
Autriche	6 600	90
Allemagne	5 244	37
Belgique	5 148	20
Danemark	4 958	53
Suède	4 800	20
Royaume-Uni	4 350	34
Grèce	3 840	24
Espagne	3 600	20
Italie	3 567	13
<i>France</i>	<b>2 400</b>	<b>20</b>

**2/ La France** garde un grand retard avec deux années d'enseignement, et deux diplômes hors du champ de la santé. Les enseignements sont réalisés :

- dans les lycées techniques d'état et les établissements privés (sous contrat et hors contrat) préparant au **B.T.S. en diététique** (arrêté du 9 octobre 1987 paru au JO du 10 octobre 1987).
- dans les Instituts Universitaires de Technologie (I.U.T.) avec département de génie biologique option diététique préparant au **D.U.T.** (Bulletin Officiel Hors série N°7 du 30 juillet 1998).

Il existe également une formation à distance effectuée dans des centres de formation pour ces 2 diplômes.

Les entrées se font au niveau baccalauréat ou équivalent, après examen des dossiers scolaires et/ou entretien de motivation. Il n'existe pas de quota d'admission. La durée actuelle des études est de 2 ans avec un nombre d'heures d'enseignement théorique et de stages différents selon les centres de formation.

	BTS	IUT
Enseignement théorique	1650 heures	1800 heures
Stages dont clinique	20 semaines dont 10 pour la clinique	17 à 19 semaines dont 8 pour la clinique

Le système actuel de formation, datant de 1954, doit prendre en compte certaines améliorations :

- **Un diplôme délivré** par le ministère de la Santé pour réglementer les pratiques des diététiciens.
- **Un enseignement à faire évoluer :**
  - La formation théorique à compléter. Certains enseignements indispensables manquent à l'exercice de cette profession (psychosociologie de l'alimentation, étude des comportements alimentaires normaux et déviants, apprentissage de la démarche et la relation de soin).
  - La formation pratique (stages en secteur professionnel) à allonger avec un encadrement professionnel et des centres de formation à repenser. Elle doit prendre en compte les progrès scientifiques et techniques, les évolutions sociales, économiques et politiques (politique de Santé Publique, recommandations de la Haute Autorité de Santé ...) et s'adapter à la problématique de l'évolution de la démographie médicale (rapport du Pr. Y. Berland).
- **Un statut de professionnels - enseignants à développer** pour une formation en adéquation avec les évolutions des métiers de santé.
- **Des programmes de formation à actualiser** ainsi que les modes d'évaluation et de validation.
- **Un numerus clausus à fixer** afin de réguler au plan national le nombre d'étudiants formés au regard des possibilités d'embauche.
- **Une contractualisation à formaliser** entre les lieux de formation et les lieux de stages.
- **Une position en Europe à affirmer** pour combler le retard par rapport aux autres pays européens.

<sup>1</sup> Autriche, Suisse, Finlande, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Turquie, Belgique, Grèce, Irlande, Lituanie, Suède et Royaume-Uni

## **A. - BASES DE LA FORMATION**

La société est en évolution constante dans les domaines économiques, culturels et politiques. L'organisation de la formation doit s'établir sur une base structurante suffisamment précise pour **garantir une qualité de la formation à l'ensemble du territoire national**, mais également suffisamment souple, pour pouvoir **s'adapter aux évolutions de la société et des régions**.

L'organisation de la formation curriculaire de diététicien, construite sur des savoirs scientifiques, empiriques et cliniques, doit préparer l'étudiant à ce processus de socialisation en s'appuyant sur ses qualités relationnelles individuelles et ses capacités de développement personnel.

La profession de diététicien, quelque soit le lieu d'exercice, est basée sur l'application pratique des règles scientifiques de la nutrition. Le rôle principal des diététiciens consiste à mettre leurs compétences au service des populations afin de garantir et promouvoir la santé et la sécurité des consommateurs par le biais de l'alimentation. La finalité de la formation est donc de **former des professionnels de santé opérationnels**, dès la sortie des centres de formation et de répondre aux besoins des usagers en fonction des évolutions du monde de la santé.

**Basée sur le référentiel de compétences**, la formation prépare l'étudiant à :

- la diversité des demandes d'intervention diététique impliquant des capacités d'analyse critique, de diagnostic et de hiérarchisation des critères de situation,
- la pluralité des situations de travail nécessitant une constante adaptabilité en suivant l'évolution et le développement des fondements théoriques et épistémologiques de la diététique et de la nutrition,
- l'inter-relation de l'exercice de la profession de diététicien avec l'exercice des autres professions de santé, basée sur la coopération, la communication et la coordination dans le cadre de la responsabilité de chaque profession,
- l'évaluation de la qualité des pratiques professionnelles.

Compétitive et conforme au référentiel de formation proposé pour les pays européens par l'EFAD<sup>2</sup>, elle offre également des évolutions de carrière grâce aux équivalences, aux poursuites d'études universitaires et aux passerelles interprofessionnelles.

L'interprofessionnalité des activités se fonde sur le partage de compétences et sur des valeurs éthiques impliquant humanisme, équité, solidarité, respect des personnes et de l'autonomie professionnelle. La prise en charge interprofessionnelle des patients dans leurs parcours de soins est facilitée par l'acquisition d'une culture scientifique et humaine commune, par l'organisation de temps de travail en commun (formation académique, réflexive, pratique ou clinique).

Les établissements distribuant cette formation recevront **l'agrément et l'habilitation des ministères de la Santé et de l'Education Nationale**.

## **B. - COMPETENCES ATTENDUES**

L'analyse des pratiques et des travaux des différentes organisations professionnelles montrent qu'aujourd'hui, la formation doit porter sur l'analyse des situations concrètes, le raisonnement clinique, l'évaluation des interventions et de l'adaptation des futurs professionnels face aux personnes et à leur environnement.

Elle doit **se construire en terme de compétences** fondamentales, commensurables et transférables, permettant **les délégations** attendues entre médecins et diététiciens

Ces compétences sont évolutives et évaluables.

### **1. Compétences conceptuelles :**

- Comprendre et appréhender les concepts et les champs d'études de la nutrition humaine et du comportement alimentaire.
- Conduire et argumenter la démarche de soin diététique et l'éducation thérapeutique nutritionnelle.

---

<sup>2</sup> European Federation of the Associations of Dietitians

**2. Compétences génériques :**

- Etablir une communication et une interaction adaptées dans sa profession et avec les professions en lien avec la santé.
- Respecter l'éthique professionnelle.
- Exercer et assumer ses responsabilités et ses initiatives personnelles dans les prises de décisions prévisibles et imprévisibles, permettant d'aboutir à la résolution de problèmes.
- Participer aux programmes de recherche en nutrition et mettre en œuvre des programmes de recherche en diététique.

**3. Compétences méta-cognitives :**

- Appliquer ses connaissances scientifiques et cliniques dans la mise en œuvre de démarches nutritionnelles et d'actions informatives et formatives auprès d'autres professionnels.
- Evaluer les résultats des interventions nutritionnelles et diététiques.
- Intégrer une démarche critique en évaluant les arguments, les affirmations, les concepts et le développement de la recherche dans sa pratique professionnelle.

**4. Compétences sociologiques :**

- Répondre aux besoins sanitaires dans la promotion de la santé, la prévention et l'éducation en santé.
- Identifier les facteurs culturels, sociologiques et les valeurs influant la pratique des règles scientifiques de la nutrition.
- Affirmer son identité professionnelle et participer à la dynamique du corps professionnel et à son évolution.
- Promouvoir le développement de la profession.

**5. Compétences praxéologiques :**

- Etablir un diagnostic diététique et programmer des actions de soins en collaboration directe avec les médecins référents.
- Maîtriser les méthodes de l'éducation du patient (thérapeutique et préventive).
- Examiner, observer, mesurer et évaluer l'état du patient, client, en regard des habitudes et pratiques alimentaires.
- Respecter les attentes et l'environnement des personnes.
- Evaluer les résultats des interventions diététiques.

## **C.- PASSERELLES**

La mobilité des étudiants au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur est un processus incontournable qui, via l'acquisition d'ECTS, certifie l'acquisition d'une compétence transférable d'un système à un autre et permet par le biais des conventions pédagogiques (projet Erasmus) l'ajustement aux cursus européens.

**La formation n'est pas un principe tubulaire** et met en place des passerelles pour permettre des parcours universitaires individualisés facilitant la mobilité interprofessionnelle et intra-personnelle en France comme en Europe, afin que l'étudiant soit maître de ses réorientations professionnelles.

Dans le concept d'un **diplôme d'état unique de diététicien**, le présent projet de réforme de la formation initiale des diététiciens envisage la possibilité de passerelles pour les étudiants en cours de formation dans les cursus des BTS et IUT pour qu'ils puissent accéder à la licence académique

## **D. – ORGANISATION DE LA FORMATION**

La réflexion actuelle préconise une réorganisation de la formation initiale avec :

- **une période probatoire,**
- **un cycle de 6 semestres pour obtenir le grade de licence,**
- **une période de professionnalisation pour l'obtention du diplôme.**

### **1/ Inscription :**

L'accès aux études se fait après **une période probatoire** (sciences de la vie et sciences de l'homme) commune à toutes les professions de santé qui peut se dérouler dans toutes les filières universitaires ou de formation.

L'admission se fait par une sélection à laquelle participent les professionnels diététiciens en activité. Les modes de sélection devront tenir compte des exigences suivantes :

- garantir un niveau de formation préalable permettant l'acquisition des savoirs, l'adaptation aux évolutions scientifiques, sociales et professionnelles,
- s'assurer que les candidats aient développé une maturité essentielle à l'exercice d'une profession de santé,
- privilégier un recrutement de candidats engagés dans une démarche de projet et ayant une connaissance claire de la profession,
- éviter les choix par l'échec.

## 2/ Déroulement

**La formation initiale des diététiciens européens (toutes spécialisations confondues) comporte au minimum 210 ECTS, 180 ECTS pour la partie enseignement et 30 ECTS pour la partie professionnalisante.**

Le Projet Tuning (2003), soutenu par la Commission Européenne, affirme la nécessité de repenser la formation dans toutes ses dimensions, notamment avec des stages effectués dans des lieux correspondant à la réalité du futur professionnel. Il initie la comptabilisation et la valorisation du temps de travail personnel de l'étudiant, intégré dans le calcul des ECTS.

**La durée de la formation des diététiciens en France se décompose :**

- des **6 semestres de 17 semaines** chacun (à raison de 32h par semaine), avec intégration des stages (semaine de 35 heures) **donnant le grade de licence** (enseignements théorique et expérimentiel)
- d'une **période professionnalisante suivie d'un mémoire de fin d'études.**

Toutefois, la durée semestrielle peut être modifiée en fonction de la nature des enseignements programmés notamment pour les stages qui peuvent se faire pendant la période d'été et entrer dans la validation des ECTS du trimestre finissant ou du trimestre suivant.

Chaque semestre universitaire, basé sur l'attribution de 30 ECTS, comprend **des unités de temps-étudiant** estimées pour l'apprentissage et la validation de chaque niveau de formation.

La répartition des ECTS sur les matières enseignées permet la lisibilité et la comparaison entre les différentes formations des professions de santé.

Les bases du référentiel de formation de diététicien ont été développées autour d'une proposition de maquette comprenant 6 unités d'enseignements (UE) :

**Sciences de la vie**  
**Sciences diététiques**  
**Sciences cliniques**  
**Sciences de l'homme et de la société en santé**  
**Développement personnel et professionnel**  
**Recherche et évaluation en diététique**

Chacun des modes de formation (théorique, pratique professionnelle, travail personnel et **mémoire de fin d'études**) participe à une ou plusieurs UE et contribue à l'attribution des ECTS de ces dernières.

### Cas particulier de la VAE

*L'organisation en U.E. permet de faciliter la **Validation des Acquis et de l'Expérience (V.A.E.)** et d'accorder la reconnaissance totale ou partielle dans un Parcours Individualisé de Formation (P.I.F).*

## 3/ Gradation des enseignements par niveau

La répartition des UE par semestres, harmonisée au niveau national, découle du type de hiérarchisation adopté au plan local et des conventions universitaires.

Il est important de fixer une **hiérarchisation d'acquisition des connaissances** (gradient essentiel) par niveau au sein de chaque UE pour que la formation s'enchaîne du « commun » aux professions de santé au « spécifique » à la profession de diététicien.

Pour passer d'un niveau N à un niveau N+1, l'étudiant doit avoir validé le niveau N.

Chaque niveau d'une UE ne correspond pas à des années d'étude mais à des périodes de formation et se réalise dans un semestre.

#### 4/ Structure

Une instance nationale officielle reconnue, un **Conseil National d'Etudes**, est indispensable pour :

- le suivi et l'évolution de la formation : passerelles entre les différentes filières de formations professionnelles de santé,
- la certification des centres de formation,
- la mise en place de passerelles pour les étudiants qui sont en cours de formation actuelle (BTS, DUT, autres formations paramédicales, sport-études...).

Une instance locale, un **Conseil Local d'Etudes**, tenant compte notamment du contexte environnemental et des orientations du Conseil National d'Etudes regroupe au sein de chaque centre de formation des universitaires et des professionnels diététiciens. Il a pour mission :

- l'élaboration d'un projet pédagogique,
- la répartition des UE et des stages,
- les modalités pratiques d'évaluation et de validation des UE.

L'équipe pédagogique comprend un responsable universitaire de formation, des professionnels diététiciens de niveau Master et des enseignants qualifiés dans les disciplines traitées.

#### 5/Séquences d'enseignement alternées

La formation de diététicien vise à préparer à l'exercice d'une profession en constante évolution. **L'alternance entre l'enseignement théorique et l'apprentissage professionnel** permet à l'étudiant d'être rapidement en contact avec les exigences de l'exercice professionnel.

La contextualisation des savoirs théoriques et des pratiques professionnelles permet à l'étudiant de développer une dynamique d'analyse constante et de devenir acteur de sa propre professionnalisation, dans le respect de l'éthique professionnelle, et d'améliorer sa maturité professionnelle.

Les stages s'organisent dans plusieurs secteurs. La formation professionnelle doit comprendre l'équivalent d'un semestre de 12 semaines à valeur « expérientielle », permettant son intégration dans des échanges Erasmus-Socrates.

#### 6/ Evaluation, validation et certification (obtention des crédits)

L'évaluation de la formation répond aux **principes d'autonomie et de responsabilisation de l'étudiant** dans son processus de formation. Dans ce cadre les fonctions formatives et sommatives de l'évaluation permettent à l'étudiant et aux enseignants de suivre et valider le processus individuel d'apprentissage.

La validation de 180 ECTS permet la poursuite éventuelle d'études universitaires (Master, Doctorat) Chaque UE d'enseignement théorique, de pratique professionnelle, de travail personnel et de mémoire de fin d'études se voit attribuer un nombre déterminé d'ECTS.

La validation de chaque UE s'effectue au minimum par un écrit et/ou une épreuve pratique ou orale avec une moyenne générale au moins égale à 10/20 et avec la validation des stages du semestre considéré.

Les ECTS sont obtenus par un dispositif dont les formes et les modalités sont fixées dans le projet pédagogique.

## E. - MAQUETTE DE LA FORMATION

Le Curriculum global de formation de diététicien comprend **6 semestres** de 30 ECTS chacun, soit 180 ECTS qui permet l'obtention d'un grade licence et une **période professionnalisante** de 30 ECTS pour l'obtention du diplôme d'état de diététicien

Les instances professionnelles ont la possibilité d'arbitrer les montages pédagogiques proposés par les centres de formation.

## 1/ Les UNITES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE (UE) et les matières enseignées

Il est apparu important pour les professionnels de santé de définir dans un premier temps des niveaux en alphanumérique pour les matières enseignées dans chaque UE :

- Le niveau de savoir : général, approfondi, expert
- L'étendue du savoir : partielle, complète

Le tableau suivant est établi d'après une réflexion consensuelle des diététiciens :

CONNAISSANCES : MATIERES ENSEIGNEES	NIVEAU			ETENDUE	
	Général	Approfondi	Expert	Partielle	Complète
<b>SCIENCES DE LA VIE</b>					
Anatomie		X		X	
Physiologie			X	X	
Biologie		X			X
Biochimie		X			X
Microbiologie		X		X	
Immunologie	X			X	
Toxicologie	X			X	
Pharmacologie	X			X	
Hygiène générale		X		X	
<b>SCIENCES DIETETIQUES</b>					
Physio-pathologie			X	X	
Diététiques appliquées à la physio-pathologie			X		X
Sciences des aliments			X		X
Techniques culinaires		X			X
Sciences et techniques diététiques			X		X
Contrôle qualité			X	X	
Organisation et gestion des structures		X			X
Démarche de soin et entretien diététique			X		X
Education thérapeutique nutritionnelle			X		X
<b>SCIENCES DE L'HOMME</b>					
Système et organisation de la santé	X			X	
Historique médecine et protection sociale	X				X
Economie en santé	X			X	
Santé, maladie et handicap	X			X	
Santé publique (promotion et prévention)		X			X
Alimentation et société		X			X
Cultures alimentaires		X			X
<b>DEVELOPPEMENT PERSONNEL ET PROFESSIONNEL</b>					
Préparation aux stages		X			X
Ethique et déontologie		X			X
Communication		X		X	
Pédagogie et andragogie		X		X	
Psychologie		X		X	
Sociologie et Sociologie des organisations		X		X	
Raisonnement clinique et stratégie de santé publique		X			X
Droit du travail	X			X	
Conduite d'entretien		X			X
Responsabilité professionnelle		X			X
Projet Tutoré professionnel		X			X
<b>RECHERCHE ET EVALUATION EN DIETETIQUE</b>					
Méthodologie de recherche	X			X	
Statistiques	X			X	
Anglais scientifique		X		X	
Outils informatiques	X			X	
Publications, analyse critique de documents	X			X	
Méthodologie d'évaluation	X			X	

## 2/ Les stages ou Unités d'Apprentissage (UA)

### 2-1- Objectif général :

**Promouvoir une approche interactive** pour l'application de la théorie et de la pratique dans un programme de formation universitaire.

Les étudiants acquièrent en alternance des savoirs théoriques (savoir), des savoirs expérimentiels (savoir faire et comportements) avec des évaluations régulières (faire savoir).

Ceci permet la mise en place des fondements d'un développement professionnel tout au long de leur carrière pour l'amélioration des pratiques professionnelles et le maintien des normes professionnelles.

### 2-2- Contractualisation des stages :

Les stages doivent faire l'objet d'une contractualisation **entre l'université, l'établissement d'accueil et l'étudiant** concernant les points suivants :

- pré-requis et objectifs du stage,
- parcours d'apprentissage de l'étudiant dans le respect de la déontologie et de l'éthique,
- auto-évaluation et évaluations régulières de l'étudiant,
- co-validation et notation d'un rapport de stage argumenté,
- qualification des maîtres de stage et des référents de centre de formation.

Cette validation des stages cliniques pour l'attribution des ECTS prend en compte le temps de présence de l'étudiant et le travail personnel.

### 2-3-Moyens :

La formation professionnelle se fera dans des lieux de stages référencés par le **Conseil Local d'Etudes** sur la base d'un cahier des charges et pour chacun des types de stage, définissant les critères et exigences de l'encadrement, les objectifs de stage, les modalités de suivi et d'évaluation et tenant compte des objectifs du **projet personnel de l'étudiant**.

Les lieux de stages sont :

- des établissements de santé publics ou privés,
- des collectivités ou des structures présentant des actions de Santé Publique,
- des institutions agréées (Conseil Général,.....),
- des établissements développant des activités de recherche en nutrition (clinique, agroalimentaire ou pharmacodiététique),
- des cabinets de diététiciens en exercice libéral (professionnel habilité au rôle de maître de stage).

Ces établissements doivent accueillir des populations d'adultes, d'enfants, de personnes âgées, de bien portants et de malades et permettre d'appréhender la mise en oeuvre de partenariats par la mise en place d'une contractualisation.

### 2-4-Recommandations de répartition pour la mise en place de la formation pratique :

**La durée de la formation pratique** est comptée pour une durée à temps plein de **36 semaines de 35 heures au minimum**.

#### L'ensemble des stages se décompose en

- **Stages de santé publique :**  
8 semaines de stage répartie sur 3 périodes.
- **Stages cliniques :**  
16 semaines réparties sur 2 périodes.
- **Stage thérapeutique professionnalisant** pour l'obtention du Diplôme de Santé :  
12 semaines sur 1 période.

## **F. - DELIVRANCE DU DIPLOME d'Etat de Santé**

Le **Diplôme d'Etat de Santé** ne peut être obtenu et délivré qu'à l'issue de la validation de l'ensemble du curriculum de formation de diététicien composée :

- des 6 semestres donnant le **grade de licence** (théorique et pratique professionnelle).
- de la validation de la totalité des stages de sciences professionnelles cliniques de l'ensemble du cursus.
- d'une période professionnalisante avec soutenance d'un **mémoire de fin d'études**.

## **G. - POURSUITE D'ETUDES**

### **MASTER**

Certains étudiants auront la possibilité d'accéder à un Master (Recherche, Expertise, Enseignement). Les besoins dans la profession sont l'éducation thérapeutique, l'éducation en santé, nutrition approfondie .....

### **DOCTORAT**

Certains étudiants auront la possibilité d'avoir accès à un doctorat qui prépare à la recherche ou à l'enseignement supérieur universitaire.

## **CONCLUSION**

Une avancée significative pour la reconnaissance de notre profession est engagée avec le dépôt en première lecture à l'Assemblée Nationale du **projet de Loi n° 2674**, en novembre 2005. Ce projet de Loi ratifie l'ordonnance du 26 août 2005 relative à l'organisation de certaines professions de santé et modifie le Code de la Santé Publique.

**Les articles 7 et 8** de ce projet de Loi portent sur la définition de la profession de diététicien, **sa formation et l'instauration d'un diplôme d'Etat pour l'exercice du métier**. Ils établissent également l'obligation d'inscription au fichier ADELI, seul fichier de recensement des Professionnels de Santé.

Ces articles de Loi représentent donc le socle de la **reconnaissance de la profession de diététicien** et sont un préambule indispensable pour ériger la réforme de notre formation, dans laquelle l'ADLF est engagée avec les ministères de la Santé et de l'Education Nationale depuis novembre 2005.